

## Cours de base en Rééducation Posturale Globale 2010-2011

Je m'inscris au Cours de base en RPG :

- RPG-1 du **jeudi** 14 au **lundi** 18 octobre 2010 (5 jours)
- RPG-2 du **jeudi** 25 au **lundi** 29 novembre 2010 (5 jours)
- RPG-3 du **jeudi** 27 au **lundi** 31 janvier 2011 (5 jours)
- RPG-4 du **lundi** 06 au **vendredi** 10 juin 2011 (5 jours)
- RPG-Articulaire du **lundi** 13 au **jeudi** 16 juin 2011 (4 jours)

Le coût de la formation est de 3877,25\$ (taxes applicables incluses) payable en 4 versements à joindre et à poster à l'adresse en en-tête. Les 3 premiers versements devront être au nom du CPPP et le dernier au nom de Physio Extra puisque les formations supérieures sont gérées par cette dernière :

- 500\$ en date du 15 mars 2010: réservation et frais d'inscription dont 200\$ non remboursable.
- 1500\$ en date du 8 octobre 2010
- 1200\$ en date du 21 janvier 2011
- 677,25\$ (TPS/TVQ incluse) en date du 01 mai 2011 au nom de Physio Extra

*Nom	
*Adresse de résidence	
*Ville	
*Code postal	
*Téléphone domicile	
*Année du diplôme en physiothérapie	
*Université	
*Numéro de membre à l'OPPQ	
Lieu de travail	
Adresse de travail	
Code postal	
Téléphone travail	
Télécopieur	
*Courriel	

\*Signature : \_\_\_\_\_ \*Date : \_\_\_\_\_

\*Tous ces champs sont obligatoires. Vous assurer que votre écriture est lisible. Nous communiquerons avec vous par courriel pour toutes les confirmations et les annonces.

\* Le CPPP se réserve le droit de charger les différentes taxes applicables s'il y a lieu

### **Veillez noter la politique d'annulation :**

Compte tenu que le nombre de place est limité, des frais d'administration seront exigés pour toute annulation soit :

- **Aucun remboursement** des frais d'inscription
- **Pénalité de 10%** si annulation plus de 15 jours précédant le début du cours RPG-1
- **Pénalité de 50%** à partir du 14<sup>e</sup> jour précédant le début du cours RPG-1
- **Aucun remboursement** ne sera accordé pour toute annulation effectuée dans les **quatre jours** précédant le début du cours sauf si le participant présente une preuve médicale à l'appui. Dans ce dernier cas, seuls des frais d'administration de 10% seront retenus.